PMRA Approved
2013-0878
2013-12-27

GROUPE	11	FONGICIDE

Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC]

SUSPENSION CONCENTRÉE

POUR L'UTILISATION SUR LE COLZA, LES GRAINES DE LEGUMINEUSES SÉCHES, LES CÉRÉALES, LE MAÏS ET LE SOJA

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Picoxystrobine 250 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017% à titre d'agent de conservation.

N$_o$ D'HOMOLOGATION 30470 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1L – 2,500L

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1 800 667-3925

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, et des chaussettes. Durant l'application, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, et des chaussettes.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Pour les usages agricoles, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles que résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

- Toxique pour les vers de terre. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur ces insectes.. Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampon indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humaines ou les animaux.

ÉLIMINATION:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente**.**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures) pour la ligne d'urgence de DuPont

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

<<DFU Booklet>>

GROUPE	11	FONGICIDE

Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC]

SUSPENSION CONCENTRÉE

POUR L'UTILISATION SUR LE COLZA, LES GRAINES DE LEGUMINEUSES SÉCHES, LES CÉRÉALES, LE MAÏS ET LE SOJA

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

.

GARANTIE: Picoxystrobine 250 g/L

Contient du 1,2-Benzisothiazolin-3-one à raison de 0,017% à titre d'agent de conservation

N$_o$ D'HOMOLOGATION 30470 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1L – 2,500L

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1 800 667-3925

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] est un fongicide à large spectre qui est recommandé pour la suppression de maladies foliaires et au sol. Ce fongicide démontre un effet curatif et systématique local. Le Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] doit être appliqué dans un programme qui inclut des applications protectives planifiées en rotation avec d'autres fongicides. Se référer au mode d'emploi de cette brochure pour les recommandations spécifiques aux cultures et maladies.

Le Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] peut être appliqué par voie terrestre ou aérienne, sauf où indiqué au contraire, s'assurer d'utiliser un volume d'eau suffisant pour bien recouvrir les plantes. Le volume minimum pour l'application aérienne est 50 L/ha et le volume minimum pour l'application terrestre est 110 L/ha.

MODE D'EMPLOI

COLZA

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Colza	**La pourriture sclérotique (moisissure blanche– Sclerotinia sclerotiorum)**	0,88-1,2 L/ha	Appliquer au stade de 20 à 50% de floraison avant le développement de la maladie afin de supprimer la moisissure blanche. Pour les conditions favorables au développement de la maladie, faire une 2^{e} application 7 à 14 jours plus tard. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. Une deuxième application de ce produit est permise seulement si la première application et la deuxième application sont au taux le plus bas, autrement un autre fongicide doit être utilisé pour les applications subséquentes.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : **Colza**

- Ne pas faire des applications séquentielles de Fongicide Acapela[MC] ou n'importe quel autre fongicide du Groupe 11 avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 1,75 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 28 jours.
- Utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

LES GRAINES DE LEGUMINEUSES

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Légumineuses sèches (Haricots et pois secs à écosser) Pois chiche, Lentille, Guar, Dolique d'Égypte, Gourgane, Pois cajan (Lupin) lupin-grain, le lupin doux, le lupin blanc et le lupin blanc doux (Haricot) haricot de grande culture, le haricot commun, haricot de Lima, petit haricot blanc, haricot pinto, haricot tépary (Dolique) l'adzuki, le dolique à œil noir, dolique mongette, haricot mungo, pois zombi et le haricot mungo noir (Pois) pois des champs	Brûlure *Mycosphaerella (Mycosphaerella pinodes)* pois de grande culture Rouille Asiatique du soya (*Phakopsora pachyrhizi*)	0,6 à 0,88 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la maladie exerce une pression élevé.
	Répression de la Pourriture Sclérotique (moisissure blanche– Sclerotinia sclerotiorum)	0,88 L/ha	Pour la moisissure blanche: faire la première application préventif au début de la floraison et suivre avec une seconde application 7 à 10 jours plus tard en pleine floraison.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : LES GRAINES DE LEGUMINEUSES

- Ne faites pas plus d'une application de Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 1,75L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 14 jours pour le grain et 0 jours pour les vignes et le foin.
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

Céréales

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Céréales			
Orge (*Hordeum* spp.), Avoine (*Avena* spp.), Seigle (*Secale cereale*), Triticale (*Triticum-Secale* hybrids), Blé (*Triticum* spp.)	Rouille des feuilles (*Puccinia recondita*) sur le Blé, le Seigle et le Triticale Tache septorienne (*Septoria tritici***)** sur le Blé, le Seigle, le Orge et le Triticale Oïdium (*Erysiphe graminis*) sur le Céréales Tache auréolée (*Pyrenophora tritici-repentis)* sur le Blé	0,44 à 0,88 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court lorsque la pression de la maladie est élevée. Pour optimiser le rendement dans les céréales, il est important de protéger la dernière feuille contre les maladies foliaires. Afin d'optimiser le rendement et de supprimer les maladies de la dernière feuille, appliquer le Fongicide Vertisan^{MC} au stade « Feeke's 9, la sortie de la dernière feuille ». Ne pas appliquer après la floraison «Feeke's 10,5»

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : **Céréales**

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Acapela^{MC} DuPont^{MC} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 2,64 L/ha par saison.
- Ne pas appliquer après la floraison (Feeke's 10,5,1).
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 45 jours pour le grain, 7 jours pour le fourrage, et 14 jours pour le foin.
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- Si le fourrage de blé sera récolté, faire une seule application.

Maïs

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
MAÏS Maïs de grande culture; Maïs à éclater; Maïs à semence Maïs sucré	Helminthosporiose du Nord du maïs (*Setosphaeria turcica, Exserohilum turcicum*)	0.53 à 0.8 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand lorsque la pression de la maladie est élevée.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : **Maïs**

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximal pour le maïs de grade culture, le maïs à semence et le maïs à éclater est 2,64 L/ha et 3,5 L/ha pour le maïs sucré.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 7 jours pour l'épi.
- Le maïs peut être utilisé pour le pâturage ou le fourrage dans les 0 jours après la dernière application
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.

SOJA

CULTURE CIBLÉE	Maladie	Taux d'application	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Soja	Rouille Asiatique du soya (*Phakopsora pachyrhizi*) Tache noire *(Septoria glycines)* Tache ocellée (*Cercospora sojina*)	0.44 à 0.88 L/ha	Débuter les applications avant le développement de la maladie et continuer à un intervalle de 7 à 14 jours. Utiliser le taux le plus élevé et l'intervalle le plus court quand lorsque la pression de la maladie est élevée.
	Répression de la pourriture sclérotique (Sclerotinia sclerotiorum)	0.88 L/ha	Pour la moisissure blanche: faire la première application préventif en floraison (1 fleur épanouie sur toutes les plantes) floraison et suivre avec une seconde application 7 à 10 jours plus tard en pleine floraison.

RESTRICTIONS ET PRÉCAUTIONS : **Soja**

- Ne pas faire plus de 2 applications séquentielles de Fongicide Acapela^{MC} DuPont^{MC} avant de passer à un fongicide ayant un mode d'action différent.
- Taux maximum de 2,64 L/ha par saison.
- Délai d'attente minimum entre l'application et la récolte (DAAR) est de 14 jours
- Pour les maladies énumérées ci-dessus, utiliser la dose supérieure si l'infestation est forte.
- L'emploi d'adjuvants de pulvérisation dans la chaleur extrême peut provoquer le froissement du feuillage ou autres symptômes dans le soja.
- Si le fourrage ou le foin du soja sera récolté, effectuer seulement une application.

ROTATION DES CULTURES

Les zones traitées peuvent être replantés immédiatement après la récolte avec les cultures figurant sur cette étiquette. Toutes les autres cultures ne figurant pas sur l'étiquette peuvent être plantées au bout de 10 mois suivant la dernière application de la picoxystrobine.

RENSEIGNEMENTS D'APPLICATION

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques. NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

APPLICATION PAR PULVÉRISATEUR AGRICOLE: NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au dessus des cultures ou du sol.

Directives de Mélange

1. Bien agiter avant l'utilisation.
2. Remplir de 1/4 jusqu'à ½ du réservoir avec de l'eau propre.
3. Tout en agitant, ajouter la quantité requise de Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] dans le réservoir. Continuer à remplir le réservoir avec l'agitation afin d'assurer que le produit est complètement dispersé.
4. Tout en agitant, continuer à remplir le réservoir

Mélanger complètement afin de disperser le fongicide, une fois dispersé une agitation continue est nécessaire. Utiliser des moyens mécaniques ou hydrauliques, ne pas utiliser l'agitation de l'air.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:
Avant d'appliquer, commencer avec un équipement d'application propre et en bon état. Immédiatement après l'application, nettoyer complètement tout l'équipement de pulvérisation pour réduire le risque de formation de dépôts qui pourraient devenir difficile à enlever.
Bien drainer l'équipement de pulvérisation. Rincer à fond le pulvérisateur et purger les boyaux, la rampe et les buses avec de l'eau propre. Nettoyer tous les autres équipements d'application utilisés. Prendre toutes les précautions nécessaires pendant le nettoyage. Ne pas nettoyer l'équipement près des puits, des sources d'eau ou des végétations désirables.
Éliminer l'eau de rinçage en respectant les règlements locaux.

INSTRUCTIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN :
NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille moyenne tel que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont spécifiques au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

<u>Mises en garde concernant l'application aérienne</u>
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le **Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides** doivent être présentes.

<u>Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire</u>
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
Durant le mélange, le chargement, le nettoyage, et les réparations, le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter une chemise a manches longue, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures, et des chaussettes. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
Les vêtements protecteurs, la cabine de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminées régulièrement.

Mises en garde spécifiques au produit pour application aérienne
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3925. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.
Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50 litres par hectare.

Zones Tampons :

Aucune zone tampon **N'EST REQUISE** lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, les cours d'eau, réservoirs et milieux humides) ainsi que les habitats estuariens/marins.

Méthode d' Application	Culture		Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de:				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Estuariens/Marins profondeurs de:		Habitat terrestre
			Moins de 1m	Plus de 1m	Moins de 1m	Plus de 1m	
Pulvérisateur agricole	Les graines de légumineuses, Colza		1	1	1	1	0
	Seigle, Triticale, Blé, Orge, Avoine, soja, Maïs à éclater; Maïs à semence Maïs sucré		2	1	2	1	1
Application par voie aérienne	Les graines de légumineuses	Voilure fixe	20	1	15	10	0
		Voilure tournante	15	1	15	10	0
	Seigle, Triticale, Blé, Orge, Avoine, soja	Voilure fixe	30	1	25	10	1
		Voilure tournante	25	1	25	10	2

	Maïs à éclater; Maïs à semence, Maïs de grande culture;	Voilure fixe	25	1	25	10	1
		Voilure tournante	20	1	20	10	1
	Maïs sucré	Voilure fixe	35	1	35	15	2
		Voilure tournante	30	1	30	10	2
	Colza	Voilure fixe	20	1	20	10	0
		Voilure tournante	15	1	15	10	0

Pour les mélanges en réservoir, se référer aux étiquettes des autres produits et observer la plus grande (plus restrictive) zone tampon indiquée pour les produits impliqués dans le mélange et pulvériser les plus grosses gouttelettes (selon ASAE) indiquées sur les étiquettes de ces produits.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

PRÉCAUTIONS:

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, et des chaussettes. Durant l'application, les travailleurs doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures, et des chaussettes.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Si le pesticide pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- Pour les usages agricole, ne pas entrer ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées pendant le délai de sécurité de 12 heures
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles que résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.
- Consulter la section intitulée « Instructions concernant l'épandage aérien » de cette étiquette pour obtenir les autres précautions à prendre lors d'applications aériennes.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie E.I Du Pont Canada au 1-800-667-3925 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie E.I. Du Pont Canada.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à: www.croplife.ca.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX:

●Toxique pour les vers de terre. Toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situes à proximité du site traite, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur ces insectes utiles. . Toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non-ciblées. Respecter les zones tampon indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

- Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact, ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:

Gestion de la résistance, Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC], ce fongicide fait parti du groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] et à d'autres fongicides du groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Acapela[MC] DuPont[MC] ou les fongicides du même groupe 11 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ou bactéricide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Compagnie E. I. du Pont Canada ou composer le numéro sans frais de La Compagnie E. I. du Pont Canada 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE:
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Afin de prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments pour les humains ou les animaux.

ÉLIMINATION:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION :
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente**.**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Pour les urgences médicales composer le 1-800-441-3637 (24 heures) pour la ligne d'urgence de DuPont

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILSATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

md/mc Marques déposées/de commerce de la compagnie E.I. DuPont dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.